

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 10 novembre 2014, à 19h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19H30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4230-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant le point suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Office Municipal d'habitation - Dérogation mineure
 - 4.B. Refinancement du règlement 336-97 (P.A.D.E.M. PHASE 2) pour un montant de 542 000 \$
 - 4.C. Maison des jeunes La Zone - Assurance responsabilité des administrateurs
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'est pas considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT que d'autoriser la demande pourrait avoir un effet d'entraînement;

4231-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande de dérogation mineure, selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour les propriétés appartenant à la Société d'Habitation du Québec et dont l'Office Municipal d'Habitation est responsable. Ses propriétés sont situées aux adresses suivantes : du 228 au 234 rue Lajoie, du 253 rue Lajoie et du 227 au 251 rue Gagné à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre l'implantation de clôture à mailles chaînées non enduites de vinyle.

4.B. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 336-97 (P.A.D.E.M. PHASE 2) POUR UN MONTANT DE 542 000 \$

4232-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2014 au montant de 542 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 336-97. Ce billet est émis au prix de (98,81300) \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

102 800 \$	1,80 %	19 novembre 2015
105 500 \$	2,00 %	19 novembre 2016
108 300 \$	2,15 %	19 novembre 2017
111 300 \$	2,40 %	19 novembre 2018
114 100 \$	2,60 %	19 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Hébertville souhaite emprunter par billet un montant total de 542 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #336-97	UN MONTANT DE 542 000 \$
336-97	81 200 \$
336-97	460 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

4233-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 542 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 336-97 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 19 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	102 800 \$
2016	105 500 \$
2017	108 300 \$
2018	111 300 \$
2019	114 100 \$ (à payer en 2019)

4.C. MAISON DES JEUNES LA ZONE - ASSURANCES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la Maison des jeunes La Zone n'ont pas d'assurance responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il importe de protéger les administrateurs de cet organisme;

4234-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Madame Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la responsable de la Maison des jeunes La Zone pour assurer les membres de son conseil d'administration et de faire parvenir la facture à la Municipalité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h44.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier